

Séance du mardi 13 juin 2023

Le 13 juin 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, le 7 juin 2023, par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

Etaient présents : Mr LACARRIERE Christian, Mme ALAZARD Dominique, Mr ~~AURIERES Frank~~, Mmes BELAUBRE Brigitte, ~~FABRE Régine~~, Mrs ~~GAGNE François~~, ~~LABORIE Nicolas~~, LAURISSERGUES Julien, Mmes LAVEST Anne, ~~LHERITIER Nathalie~~, ~~ROQUES Karine~~

Absents excusés : AURIERES Frank, GAGNE François (procuration à LACARRIERE Christian), FABRE Régine, LABORIE Nicolas (procuration à ALAZARD Dominique), LHERITIER Nathalie, ROQUES Karine

Secrétaires de séance : LAURISSERGUES Julien et LAVEST Anne

Ordre du jour :

- Décision Modificative n°1 : Modification de compte pour régler le fonds de concours de l'opération « Eclairage public »
- Fonds de Solidarité Logement : participation des Communes
- Remplacement des chenaux de la salle polyvalente et de l'école
- Risques naturels
- Point sur l'Ecole
- Assemblée Générale de l'ADMR
- Travaux de voirie
- Travaux de chaufferie

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu du 3 mai 2023. Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu sera donc signé.

Il leur demande également la possibilité de rattacher la DM n° 1 pour le virement de crédit de l'opération « Eclairage Public » suite à une erreur de compte dans la saisie du budget. Cette demande est acceptée

OBJET : **Décision Modificative n°1 : Modification de compte pour régler le fonds de concours de l'opération « Eclairage public »**

Cette délibération annule et remplace la n° 2023-018, suite à une erreur d'opération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédit pour le règlement des fonds de concours pour l'enfouissement des réseaux BT et tel au Bourg Est. En effet, une erreur de compte s'est produite au moment de la saisie dans le budget primitif 2023. Il convient d'annuler le montant figurant à l'article 21534 pour la somme de 42 834.48 Euros pour le reporter à l'article 2041582, afin de pouvoir régler les dépenses.

Il propose donc de procéder au virement ci-dessous :

Section d'investissement :

- Dépenses
 - o Article 21534 Réseau d'électrification
 - Opération 10004 Eclairage public - 42 834.48 Euros
- Dépenses
 - o Article 2041582 Subvention DETR non amortissable
 - Opération 10004 Fonds de concours + 42 834.48 Euros

Après avoir entendu ces explications, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce virement de crédit.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Fonds de Solidarité Logement : participation des Communes

Madame ALAZARD Dominique rappelle le principe du Fonds de Solidarité Logement. Il permet d'intervenir auprès des familles les plus fragiles (avance du dépôt de garantie à l'entrée du logement et récupérable lors du départ du locataire, aide au paiement d'impayés de loyers, de régularisation de charges, d'eau, d'énergie : électricité, gaz, bois de chauffage...) Toutes les demandes auprès du FSL sont soumises à l'évaluation d'un travailleur social concernant la situation sociale et financière du déposant afin d'examiner les solutions les plus adaptées pour le soutenir.

Certaines personnes de la Commune ont sollicité ce fonds. Des habitants peuvent être amenés pendant une période difficile à solliciter ce dispositif. Mme ALAZARD rappelle que le budget du CCAS de Roumégoux ne permettrait pas d'aider les personnes se trouvant en difficultés de la même manière que le FSL, c'est pourquoi elle propose d'abonder le fonds sur le budget du CCAS, en informant dans un deuxième temps, par l'intermédiaire du journal communal, de l'existence de ce dispositif et de la manière de la solliciter si besoin.

Le Conseil Départemental a aidé 796 ménages en 2022 pour un montant total de 342 903.00 €uros.

Les élus acceptent d'abonder ce fonds sur le budget de CCAS pour une somme de 200.00 €uros.

OBJET : Remplacement des chenaux de la salle polyvalente et de l'école

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les chenaux de la salle polyvalente et de l'école seront à remplacer.

Un premier devis est arrivé en mairie, celui de la SARL Toitures FLORY de Vitrac : il s'élève à la somme de 2 640.00 €uros TTC pour la Salle Polyvalente et à 3 990.00 €uros pour l'Ecole.

Un second devis a été demandé à Monsieur BERTRAND de Saint-Mamet.

OBJET : Risques naturels

Anne LAVEST présente un dossier sur les risques naturels et les risques technologiques lors de la séance. L'étude reprend les aléas et les enjeux en cartographiant les risques pour chaque commune du Cantal : radon, feu de forêt, inondation, risques sismiques, risques toxiques. Une tempête a eu lieu en novembre 1982 et des inondations, coulées de boues et mouvements de terrains se sont produits fin décembre 1999.

Le plus gros risque pour la Commune de ROUMÉGOUX est le radon. Il se décompose en gaz inodore et incolore préjudiciable pour la santé (cancer du poumon). Il est conseillé de bien aérer les pièces.

Un article sera consacré à ce sujet dans le prochain Rouméchos.

OBJET : Point sur l'Ecole

Le prochain conseil d'école aura lieu le 4 juillet à 18h.

Si la répartition des niveaux reste inchangée par rapport aux années précédentes, il y aurait 27 élèves à Cayrols et 16 à Roumégoux.

Pour équilibrer les classes, il est proposé par les enseignantes que les 5 élèves de CE2 restent à Roumégoux, ce qui ramènerait l'effectif à 21 élèves à Roumégoux (GS, CP, CE1, CE2) et 22 à Cayrols (CM1 et CM2).

Cette organisation a été validée par Mme PLUYAUD, inspectrice académique.

En ce qui concerne la cantine scolaire l'idée serait de préparer les repas pour les 40 élèves à Roumégoux (avec une compensation financière à déterminer pour la Commune de Cayrols). L'organisation est donc à revoir entre les communes de Cayrols et Roumégoux.

Il est rappelé par plusieurs conseillers que nous souhaitons préserver la qualité des repas servis à la cantine.

Une prochaine réunion de travail sera organisée entre les Maires du Rouget/Pers, Cayrols, Roumégoux et l'Inspectrice de l'Education Nationale pour mener une réflexion sur une réorganisation des écoles vers un RET (Réseau d'Ecoles Territoriales), ce qui impliquerait la remise en cause de la convention d'accueil des Petites et Moyennes Section à l'école du Rouget/Pers.

La question est posée en Conseil Municipal par Christian LACARRIERE : Doit-on travailler sur l'accueil de tous les élèves de maternelle du RPI à Roumégoux ? Quels travaux cela impliqueraient ? La reprise d'une partie de la salle polyvalente qui tient lieu actuellement de garderie ? Il est également nécessaire de voir quels sont les équipements obligatoires, les normes de sécurité, les espaces règlementaires le taux d'encadrement à mettre en place pour l'accueil des tout petits.

OBJET : Assemblée Générale de l'ADMR

Elle a eu lieu le 2 juin dernier. L'ambiance était délétère ; des problèmes autour de la présidence sont préoccupant pour l'avenir de cette association. Les familles ne sont pas satisfaites du service rendu, les bénévoles se démotivent. Un malaise est préoccupant chez les salariés pour lesquels une pétition est en cours. Cet état de fait a été signalé auprès des responsables de la fédération départementale.

Madame ALAZARD revient sur la commission solidarité en précisant qu'il y a un travail mené actuellement par la Communauté de Communes pour harmoniser le financement des ADMR.

Actuellement l'ADMR de l'Enseigne (St-Mamet, Roannes-St-Mary) et l'ADMR du Ségala reçoivent une aide au fonctionnement par la Communauté de Communes de 2 620 € / ADMR. L'ADMR de Maurs et du Haut-Célé sont financées par les communes qui souhaitent participer au financement. La Communauté de Communes participe à hauteur de 1 € /repas sur le portage des repas à domicile pour les ADMR de Maurs et du Haut-Célé.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), commission créée au niveau de la Communauté de Communes avec transfert de compétences des communes vers cette entité, finance déjà, pour la Commune de Roumégoux, différents services.

La Communauté de Communes souhaite travailler sur un transfert de charges pour l'ADMR de Maurs et du haut-Célé.

Cette réflexion doit être menée pour que tout le monde soit traité de la même manière. Il faudra faire en sorte que les ADMR n'en sortent pas perdantes tout en ayant un coût supportable pour la Communauté de Communes.

Le premier travail de la commission solidarité sera de :

- Connaître les aides des communes,
- Connaître du budget de chaque association
- Connaître nombre d'heures prestataires/mandataires
- Connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP)

La commission de solidarité se réunira en septembre 2023 pour analyser ces chiffres. Une mise en place de cette nouvelle organisation est souhaitée pour 2024.

Les sujets suivants ont été abordés lors de la commissions solidarité :

- étude concernant la mobilité : sans surprise, le mode de déplacement privilégié en Châtaigneraie est la voiture. Les offres ferroviaires, les bus sont méconnus sur le territoire.
- au niveau du développement des mobilités : projet de développement du covoiturage, vélo
- au niveau des maisons de santé de Maurs, le Rouget (arrivée de médecins salariés au 1^{er} août).
- indemnité kilométrique pour le taxi : Passage du financement de la communauté de communes de 1,10€ du kilomètre au lieu de 1€ (reste 10 Euros à charge pour le patient La région va financer les trajets pour des raisons administratives et médicales au-delà du territoire de la communauté de communes. Les trajets pour aller à Aurillac recevront désormais une participation financière de la région.

OBJET : Travaux de voirie

Ils sont terminés.

OBJET : Travaux de la chaufferie

Les travaux avancent bien. Une réunion de chantier a lieu tous les mardis.

Réunions :

Fin de séance :

Christian LACARRIERE

Anne LAVEST

Dominique ALAZARD

François GAGNE
(procuration à LACARRIERE Christian)

~~Frank AURIERES~~

Brigitte BELAUBRE

~~Régine FABRE~~

Nicolas LABORIE
(procuration à Dominique ALAZARD)

Julien LAURISSERGUES

~~Nathalie LHERITIER~~

~~Karine ROQUES~~